



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CONSEIL D'ÉVALUATION DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL - E204

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles D.234 et suivants ;

Vu le Code Pénitentiaire et notamment ses articles D.136-2 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral portant constitution du Conseil d'Evaluation de la Maison Centrale de Vendin-le-Vieil en date du 30 juin 2016 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur André KUCHCINSKI, Conseiller départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger au Conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressé et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 25 octobre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY